

UNIVALOM

Siège :  
Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU 5 Septembre 2019

**Délibération 2019-25**

**OBJET : Modification du tableau des effectifs**

Le 5 septembre 2019 à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical

Légal : ..... 38  
En exercice : ..... 24  
Présents : ..... 14  
Votants : ..... 14  
Procuration ..... 1  
Date de la convocation :  
27 août 2019

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission pour affichage  
aux communes membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

**Présents :**

***Membres titulaires :***

Madame Josette BALDEN, Présidente  
Martine BONNEAU, Éric MELE, Michelle SALUCKI, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Monique ROBORY-DEVAYE, représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Anne-Marie BOUSQUET, Guy LOPINTO, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale  
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

***Membres suppléants :***

**Procurations :**

Monsieur Roland RAIBAUDI représenté par Monsieur Daniel LEBLAY

**Membres excusés :**

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, Cléa PUGNAIRE, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Dominique TRABAUD, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, représentants de la Commission Syndicale  
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20190913-2019-25-AI  
Date de télétransmission : 13/09/2019  
Date de réception préfecture : 13/09/2019

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Il est rappelé que le Syndicat a pour objet, au sens des dispositions de l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Dans ses compétences obligatoires, la partie de la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent dans ses compétences obligatoires, et,
- Dans sa compétence optionnelle, la gestion des déchèteries et ce, conformément aux Arrêtés préfectoraux des 23 juillet et 5 septembre 2014.

Le transfert de 50 agents de la CASA en 2018, d'une part, et les départs en retraite de deux cadres administratifs, d'autre part, ont conduit UNIVALOM à réorganiser et restructurer ses services. Ainsi, afin de permettre au Syndicat d'assurer ses missions de façon optimale, il est nécessaire de procéder à la création et à la suppression de postes.

Le tableau des effectifs du personnel du Syndicat dresse l'état des emplois permanents ayant fait l'objet d'une autorisation budgétaire. Cet état regroupe l'ensemble des emplois permanents, titulaires ou on titulaires, à temps complet ou incomplet, pourvus ou vacants.

La liste des emplois figurant sur le tableau des effectifs est tenue à jour en permanence afin de refléter les modifications de la structure du personnel du Syndicat.

Ces modifications qui découlent le plus souvent d'une évolution propre du personnel d'UNIVALOM peuvent également prendre en compte les évolutions réglementaires qui modifient des grades et des cadres d'emplois ainsi que les nouvelles missions rappelées ci-avant, que le Syndicat doit assurer de façon optimale, notamment suite à sa restructuration et à ses nouvelles compétences.

Aussi, les effectifs ayant évolué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs avec les modifications suivantes :

Créations de poste :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet, (afin de prévoir le recrutement d'un cadre RH expérimenté en organisant le transfert de connaissances d'un responsable de service administratif qui part à la retraite à cette même date)
- 1 emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 emplois d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

Suppressions de poste :

- 1 poste d'attaché à temps complet,
- 1 poste d'ingénieur à temps complet,
- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 12 emplois d'adjoint technique

Recrutements : (agents de droits privé – Convention Collective déchets)

- 1 agent administratif en contrat de droit privé (en remplacement de départs en congés maternité) pour la gestion administrative des déchèteries
- 2 agents contractuels saisonniers afin de pourvoir au remplacement pendant les congés du personnel titulaire.

Il convient de réviser et d'actualiser le tableau des effectifs ci-annexé, qui fait une synthèse des postes existants pourvus et non pourvus.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical :

- D'ENTERINER le tableau des effectifs ci-annexé,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à créer les postes pour promotion ou mutation, supprimer les postes vacants et lancer les procédures réglementaires destinées à permettre le pourvoi des postes éventuellement vacants,
- DE PRECISER que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019 Chapitre 012 « Charges du Personnel et Frais assimilés ».

Où cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical  
A, l'unanimité

- ENTERINE le tableau des effectifs ci-annexé,
- AUTORISE Madame la Présidente à créer les postes pour promotion ou mutation, supprimer les postes vacants et lancer les procédures réglementaires destinées à permettre le pourvoi des postes éventuellement vacants,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019 Chapitre 012 « Charges du Personnel et Frais assimilés ».

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente

  
Josette BALDANI



UNIVALOM  
Syndicat pour la Valorisation des Déchets Ménagers  
★

## TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur Général des services	A	1		1	1		1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
Attaché Principal	A	1(création)		1 (Création)	0		0
Attaché	A	3(-1 suppr)		3	2		2
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	B	2		2	1		1
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1	1		1
Rédacteur	B	1		1	0,5		0,5
Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	6(+2 création)		6	4,8	1	5,8
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4(-2 suppr)		4	2		2
Adjoint Administratif	C	2		2	1		1
Employé d'Administration	C	1+1(création)		2		2	2
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
Ingénieur hors classe	A	1		1	0		0
Ingénieur principal	A	2		2	1		1
Ingénieur	A	1(-1 suppr)		1	0		0
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2		2	0		0
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	2		2	1		1
Technicien	B	3		3	1	1	2
Agent de maîtrise principal	C	5		5	5		5
Agent de maîtrise	C	9		9	9		9
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	10		10	6	1	7
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	21		21	21		21
Adjoint technique	C	12(-12 suppr)		12	12	0	12
Agent de Prévention - Adjoint technique - ADT	C	6		6	0	6	6
Agent de quai	C	19		19		19	19
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>							
Chargé de mission - Collaborateur	A		6	6		0,90	0,90
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>115</b>	<b>6</b>	<b>121</b>	<b>68,30</b>	<b>30,9</b>	<b>99,20</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR	CONTRAT	
			Fondement du contrat	Nature du contrat
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				
1 technicien prévention	B	TECH		CDI de Droit Privé (convention Collective déchets)
1 chef d'équipe	C	TECH		CDI de Droit Privé (convention Collective déchets)
6 Agents de quai	C	TECH		CDI de Droit Privé (convention Collective déchets)
5 Agents de contrôle des déchets (ADT)	C	TECH		CDI de Droit Privé (convention Collective déchets)
1 Employée Gestion RH	C	ADM		CDI de Droit Privé (convention Collective déchets)
1 Employée d'Administration - Accueil	C	ADM		CDI de Droit Privé (convention Collective déchets)
13 Agents de quai	C	TECH		CDD de Droit Privé (convention Collective déchets)
1 Agent de contrôle des déchets (ADT)	C	TECH		CDD de Droit Privé (convention Collective déchets)
<u>Nouveau Poste</u>				
1 Employé administration déchèteries	C	TECH		CDD de Droit Privé (convention Collective déchets)

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20190913-2019-25-AI  
Date de télétransmission : 13/09/2019  
Date de réception préfecture : 13/09/2019